

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIALDIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Portant intégration et nomination de
Monsieur LOUMBEUO Calvin dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I des
Services Techniques de la Recherche Scien-
tifique.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement
 de l'article 17 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
 (/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général
 des fonctionnaires ;

D.S.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règle-
 ment sur la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 82/842 du 16-09-82 portant statut
 particulier du Personnel de la Recherche Scientifique ;

régime des

(/u le décret n° 62/130/FP du 9-5-62 fixant le
 régime des rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hié-
 rarchisation des diverses catégories des cadres ;

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les ca-
 tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du
 3-2-62 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la
 nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de
 l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26-3-63 fixant les
 conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires
 que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses
 articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24-2-67 réglementant
 la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglemen-
 taires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions
 de carrière et reclassements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et
 remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62
 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 75/154 du 4-4-79 portant nomination
 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomina-
 tion des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret
 n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil
 des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux in-
 térieurs des Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 008/DGRS du 5-01-83 du Directeur
 Général de la Recherche Scientifique transmettant le dossier de
 candidature constitué par l'intéressé ;

(/u le Protocole d'Accord du 28-11-80 signé entre la
 Roumanie et la République Populaire du Congo ;

D E C R E T :

.../...

YB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions combinées du décret n° 82/842 du 16-9-82 et du Protocole d'Accord du 28-11-80 susvisés, Monsieur KOUKEM-BOU Calvin, né le 12 Avril 1952 à Ouesso, titulaire du Diplôme d'Ingénieur (Spécialité : Génie Rural) obtenu à l'Institut Agronomique N BALCESCU ' BUCAREST (Roumanie) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I du Personnel Technique de la Recherche Scientifique et nommé au grade d'Attaché de Recherche Stagiaire, indice 790.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de la Culture des Arts et de la Recherche Scientifique.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de Service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JOREC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 30 Mai 1983

Par le Premier Ministre;
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Culture des
Arts et de la Recherche Scienti-
fique,

Er Baptiste

Jean Baptiste TATI LOUYARD.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOM.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

[Signature]

Bernard COMBO MATSIONA.-

Itibi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGAPP/DFP	3
DFP/EST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
M.A.R.S.	1
D.G.R.S.	2
DOSSIER	3
INTERESSE	1
SGM/EC	2./-